

Rencontres Saint Hubert de la Somme

Sur les territoires de Gentelles / Cachy
(avec le soutien du GIC Val de Luce)



Samedi 20 Octobre 2018



Épreuve de la Somme : Rendez-vous le 20 octobre 2018 à Salle des fêtes de Gentelles

Le prix du (des) engagements(s) et du (des) repas sont à mettre à l'ordre de la fédération des chasseurs de la Somme et à adresser pour le 10 octobre au plus tard à
ACTNP 73 rue René et Marcelle Sobo - 80090 AMIENS Pour tout renseignement vous pouvez appeler au 03 22 43 43 84 (ACTNP) ou au 06 72 88 98 06 (FDC80)

Nom / Prénom :

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance : Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone : Portable :

N° du permis de chasser : E-mail :

Assurance : N° de contrat et compagnie

Le Permis de Chasser a été validé (N° de validation et date) pour le département du

CHIEN

Nom : Affixe :

Race : Sexe : Date de naissance : / /

N° Tatouage ou Puce : N° L.O.F :

Le Chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F

CATEGORIE (Cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « **Junior** » en chasse accompagnée (moins de 16 ans au 31/12/2018)
- « **Junior** » avec Chien d'arrêt ou Spaniel (moins de 20 ans à la date du concours)
- « **Chasseresse** » avec Chien d'arrêt ou Spaniel
- « **Chasseresse** » avec Chien trialisant (chien d'arrêt ou spaniel)
- « **Chasseur** » avec Chien d'arrêt.
- « **Chasseur** » avec Chien Spaniel.
- « **Chasseur** » avec Chien d'arrêt Trialisant.
- « **Chasseur** » avec Chien Spaniel Trialisant.
- « **Archer** » avec Chien d'arrêt ou Spaniel

Repas
Prix du repas 20€ / réservation de Repas
Montant des engagements
25€ pour le 1er chien, 18€ pour le 2 ^{ème}
18€ pour les chasseresses ou juniors
Engagement du parrainé (filieu) 18€
Le prix du (des) engagements(s) et du (des) repas sont à mettre à l'ordre de la fédération des chasseurs de la Somme et à adresser pour le 10 octobre au plus tard à
ACTNP 73 rue René et Marcelle Sobo - 80090 AMIENS
Pour tout renseignement vous pouvez appeler
Au 03 22 43 43 84 (ACTNP) ou au 06 72 88 98 06 (FDC80)

Important : Pour les Catégories "Trialisant" joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le N° du carnet de travail :

(Un chien est dit "trialisant" selon l'art. 8 du Règlement des RSH, dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1ère ou 2^{ème} cat., en France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avvertir l'organisateur.)

Je déclare connaître le règlement des Rencontres Saint Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à le

Lu et approuvé - Signature :

Attention : Les engagements seront pris dans l'ordre d'arrivée jusqu'au 10 Octobre 2018 (date limite d'inscription), (cachet de la poste faisant foi) ou dès que la capacité d'accueil des terrains de l'épreuve sera atteinte. La réalisation de l'une ou l'autre condition mettra un terme aux engagements.